

Président : Christian ROSSEL
Vice-Président : Marc SOUTTER
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil général du mardi 8 octobre 2024 à 20h02.

Le Président rappelle qu'il faut être assermenté pour pouvoir prendre part aux décisions du Conseil.

Le Président fait part d'une modification de l'ordre du jour. Il est ajouté l'élection du bureau ainsi qu'un suppléant pour la commission de gestion et des finances.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2024
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Christian Rossel, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 7 octobre 2024)
b) communications de la Municipalité
5. Election du bureau et d'un suppléant pour la commission de gestion et des finances
6. Préavis 16/2024 Location des locaux destinés à l'administration communale
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 43 membres sont présents, 37 sont excusés et 16 sont absents. Le quorum de 32 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2024

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 est accepté par 38 voix, 4 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 1 nouveau membre : Pascal Maccaud.

4. a) Lettres et pétitions

Le Président a reçu 4 lettres, la 1ère de Sylvie Faessler qui annonce sa démission de la commission de gestion et des finances. La 2ème de Brigitte et Laurent Gallay qui

démissionnent du Conseil général. La 3ème lettre de Ludovic Cretenoud qui exprime son étonnement quant à la gestion des déchets de la commune qui devrait être prise plus au sérieux (sacs poubelle qui ne sont pas ramassés, augmentation de la taxe sans explications, coût de l'élimination des déchets, etc.) et propose qu'un groupe de travail et/ou une commission soit nommée.

Max Debieux explique que le règlement de la taxe déchet a été mis en place en 1995 à CHF 32.-, les coûts globaux ont augmenté d'année en année, maintenant nous sommes à CHF 60.-, cette taxe est basse et il faut être réaliste sur le fait qu'il est normal de payer l'augmentation des charges.

Carine Gigandet, municipale, explique que l'on ne peut pas faire de bénéfice sur la déchetterie. L'augmentation de la taxe est due aux frais. Il est possible de mettre un container dans le village, mais elle explique que des personnes hors village en profiteraient pour y déposer leurs déchets et ce seront des coûts supplémentaires pour la commune. Concernant les badges pour les containers, ce sont également des coûts supplémentaires.

André Roch rappelle que la taxe de notre village est l'une des plus basses du canton, puisque les autres communes paient environ CHF 100.-.

Cédric Bovet demande si une partie de la taxe est payée par les impôts.

Alexis Vautier, municipal, répond que non. Ce n'est plus financé par les impôts, nous avons une taxe fixe plus le prix des sacs.

Michel Renaul-dit-Louis estime que notre système est bon et qu'il n'y a nullement besoin de tout remettre en question et que le coût est correct. En revanche, concernant l'heure de ramassage, nous pourrions faire mieux.

Carine Gigandet, municipale, se bat contre Transvoirie qui a des lacunes de transports, elle propose d'écrire à Transvoirie afin d'être entendue.

La 4ème lettre reçue est de Jean-Christophe Liebeskind, concernant le règlement de stationnement. Il demande à la Municipalité de s'engager à terminer le marquage et la signalisation dans un délai raisonnable, compte tenu du fait que 2 mois se sont écoulés depuis la date prévue initialement, 18 mois depuis l'adoption du règlement et bientôt 6 ans depuis le dépôt de la motion. Il demande également si le règlement a une date d'entrée en vigueur et si ce n'est pas le cas, quand la municipalité le mettra-t-il en vigueur.

Carine Gigandet, municipale, répond que le marquage est fini, les panneaux sont prévus d'ici fin octobre et pour les macarons, le 1er janvier 2025 est envisagé.

b) Communications de la Municipalité

Carine Gigandet annonce sa démission du poste de municipale au 31 décembre 2024 pour des raisons personnelles et de déménagement.

5. Election du bureau et d'un suppléant pour la commission de gestion et des finances.

Christian Rossel est réélu Président du Conseil.

Marc Soutter est réélu Vice-président du Conseil.

Gaël Roch et Maryline Bissat sont réélus scrutateurs.

Lyne Monnier et Arnaud Morel sont réélus scrutateurs suppléants.

Danielle Baudat accepte de reprendre le poste de Sylvie Feassler au sein de la commission de gestion et des finances. André Roch se propose en tant que suppléant pour la commission de gestion et des finances.

6. Préavis 16/2024 Location des locaux destinés à l'administration communale

Reynold Michel, Syndic, lit le préavis. La Municipalité souhaite demander l'approbation du Conseil général concernant la location de bureaux dans l'immeuble sis à la Ruelle de la Tuilière n°2, parcelle n°845 pour y installer l'Administration communale. Les bureaux actuels ne sont plus adaptés pour une administration communale de par leur surface, leur état vieillissant et leur difficulté d'accès pour les habitants. Ils ne répondent pas à la loi LHand relative à l'accès aux personnes à mobilité réduite. D'autres solutions ont été envisagées par la Municipalité sans succès. Dès lors, la Municipalité s'est approchée de M. Yves Benoît, propriétaire de l'immeuble sis sur la parcelle n°845, qui propose à la Commune de lui louer des locaux au rez-de-chaussée d'une surface de 105 m2 pour une durée de 10 ans (bail renouvelable de 5 ou 10 ans). Ces locaux se situent à quelques pas de la Place du village et 2 places de parc leur sont attribuées. Il y est possible d'y aménager un espace dédié spécifiquement à l'accueil et au service de la population, 2 bureaux indépendants pour 4 postes de travail, une salle de réunion et un local pour les archives.

L'opportunité de louer ces locaux représentent pour la commune les charges suivantes :

– Location mensuelle des locaux	CHF 1'850.-
– Charges mensuelles (acomptes chauffage et eau)	CHF 200.-
– Location mensuelle pour 2 places de parc	CHF 120.-
Total estimatif de la location mensuelle	CHF 2'170.-
– Frais d'aménagement et de déménagement	CHF 15'000.-

Ces chiffres sont donnés à titre informatif, ils pourront être adaptés en fonction des offres budgétaires pour le déménagement et par le propriétaire lors de la conclusion du bail à loyer commercial. Les chiffres seront portés au budget 2025. Concernant le bureau actuel, il pourrait être utilisé pour créer une salle de classe supplémentaire. Le sujet a déjà été abordé avec la direction des écoles d'Orbe, mais n'a pas encore abouti. Les meubles et matériel informatique du bureau actuels peuvent en partie être réutilisés. Le dossier de demande de permis de construction pour la transformation de l'immeuble de la Tuilière 2 pour la partie des appartements sera soumis à l'enquête prochainement. Un complément d'enquête pour les locaux communaux pourrait être déposé d'ici la fin de l'année 2024 afin de permettre aux travaux de s'achever à l'automne 2025. La commune pourrait y aménager les bureaux fin 2025.

La Municipalité est convaincue que les locaux commerciaux de l'immeuble de la Ruelle de la Tuilière 2 répondent aux besoins d'une administration communale.

La Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir autoriser la Municipalité à louer les locaux commerciaux de la parcelle n°845 pour y installer les bureaux de l'administration communale.

Valérie Bourquard lit le rapport de la commission. La Commission de gestion et des finances, composée de Mesdames et Messieurs Valérie Bourquard, Sylvie Faessler, Bernard Gauthey et Michel Renaud-dit-Louis, a examiné le préavis 16/2024 concernant la location des locaux destinés à l'Administration communale. Mesdames et Messieurs, Carine Gigandet-Monnier, Carinne Ruprecht, Alexis Vautier, municipaux et Reynold Michel, Syndic, étaient présents le 24 septembre 2024 pour fournir les renseignements nécessaires. La Commission relève que la Municipalité a examiné plusieurs pistes avant d'opter pour la proposition de location. Il est relevé qu'il n'y a pas d'autres alternatives disponibles. La Commission a constaté que la

demande avait un caractère urgent et était influencée par les éléments suivants : Les difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite, les conditions de travail difficiles du personnel de l'Administration dues au manque d'isolation et un chauffage non adapté aux variations saisonnières et la nécessité de déménager à terme pour le futur projet de rénovation du collège. La commission considère que le prix du loyer est important. Son coût impactera le budget communal sur les 10 prochaines années avec une charge minimale annuelle de CHF 26'040.-. Concernant la durée du bail, il a été noté qu'il n'était pas faisable de louer ces surfaces pour une durée plus courte. En ce qui concerne l'estimation des frais d'aménagement et déménagement, des potentiels d'optimisation semblent réalisables. Les besoins de l'Administration communale semblent être bien couverts par la proposition avec des surfaces séparées et adaptées aux différentes fonctions et usages.

La commission considère que le déménagement de l'Administration communale dans la surface proposée est adapté compte tenu du contexte actuel. Il est cependant fortement suggéré que le projet de rénovation du collège soit inclus dans la prochaine planification des investissements, avec également la création de surfaces pour l'Administration communale disponibles à l'échéance du bail de 10 ans.

En conclusion, la commission de gestion et des finances propose au Conseil général de bien vouloir accepter le préavis d'intention tel que présenté.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

André Roch propose l'ancien abattoir pour en faire les bureaux de la Municipalité.

Reynold Michel, Syndic, lui répond que le lieu a de gros problèmes d'humidité, qu'il est trop petit et qu'il n'y a pas de places de parc. L'appartement du dessus a également des problèmes d'humidité.

André Roch estime qu'il est possible d'assainir les lieux.

Michel Greppin demande si la location d'une classe d'école supplémentaire a été chiffré.

Le Syndic répond que non, mais que l'enveloppe totale pour les travaux du bâtiment se chiffre entre CHF 700'000.- et 800'000.-. Premièrement, il faut refaire le toit, l'isolation et l'appartement du haut avant de refaire une classe d'école.

Philippe Monnier propose que la Municipalité construise son administration à la place du tennis car c'est le dernier terrain constructible de la commune.

Reynold Michel, Syndic, répond que c'est le but si aucune autre solution n'est trouvée, mais que la concession du tennis dure 10 ans.

Martine Barclay rejoint l'idée d'André Roch concernant le bâtiment de l'abattoir puisque de toute façon il faudra l'assainir un jour.

Charles-Louis Morel préfère refuser le préavis afin que la Municipalité recherche réellement une solution dans de meilleures conditions.

Philippe Porret demande quel est le degré d'urgence du déménagement des bureaux communaux.

Reynold Michel, Syndic, répond que la surface est trop petite, l'isolation mauvaise : l'hiver, la pièce reste froide, l'urgence à toujours été présente, mais qu'il faut penser au bien-être du personnel.

Amandine Gonçalves, secrétaire du Conseil, fait part de son ressenti face au froid dans le bureau communal : il y fait extrêmement froid et elle ne souhaiterait pas travailler dans ces conditions.

Cédric Bovet demande le prix de la location au m2 de la classe.

Sébastien Meylan, municipal, répond que ce n'est pas loué au m2, mais à la classe. Il manque actuellement une classe afin de faire les années scolaires de la 1ère année à la 6ème année.

L'ASIOR paie le prix par classe (école, couture, salle des maîtres), le prix n'a pas changé depuis 10 ans, il est donc prévu d'en parler.

Jean-Luc Porchet pense que la rentrée financière de la classe ne rentabilisera pas les frais des travaux.

Reynold Michel, Syndic, explique que de toute façon les travaux doivent être faits.

Sébastien Meylan, municipal, répond que la classe ne va pas être rentable, mais que puisqu'il y a cette place disponible il est plus logique d'en faire une classe qu'un appartement.

Pascal Christe propose que l'on accepte le préavis, tout en demandant à la Municipalité de s'engager à trouver une meilleure solution d'ici 10 ans.

Reynold Michel, Syndic, répond que c'est une solution provisoire et qu'il est prévu de trouver une meilleure solution.

Charles-Louis Morel demande s'il serait possible de mettre les bureaux dans le bâtiment de l'ancien battoir.

Michel Jaquier demande si l'appartement dans l'angle du Toucan serait une solution.

Reynold Michel, Syndic, répond que le problème réside dans le fait que cela reste de la location.

Patrick Siegenthaler demande si l'on ne pourrait pas faire une rénovation globale du collège en rajoutant des classes à l'étage et installer les bureaux communaux au rez-de-chaussée.

Reynold Michel, Syndic, répond que les pièces sont trop petites.

Michel Jaquier demande s'il n'est pas possible de mettre un ascenseur dans le collège.

Le Syndic répond qu'au vu de la loi sur la mobilité réduite ce sera certainement une obligation.

Michel Renaud-dit-Louis pense que le préavis 16/2024 permet à la Municipalité d'avoir le temps de trouver des solutions et estime que le coût de la location des bureaux n'est pas si énorme.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 16/2024 Location des locaux destinés à l'administration communale ?

Pour: 19

Contre: 16

Abstention: 7

Le Préavis 16/2024 tel que présenté est accepté.

6. Divers

Le Président annonce le prochain Conseil général au 12 décembre 2024.

Il rappelle aux conseillers que lors des votations, il y a une boîte aux lettres destinée aux enveloppes de vote et qu'il ne faut pas mettre les enveloppes dans la boîte de la Municipalité.

Reynold Michel, Syndic, explique que par suite de la démission de Carine Gigandet, une élection aura lieu le 24 novembre. Les listes sont disponibles au conseil, et le dépôt des listes est prévu le 14 octobre à midi. Des flyers concernant les votations seront distribués le lendemain aux villageois.

André Roch demande quand le sens unique de la gare sera enlevé. Il estime qu'il est inutile.

Carine Gigandet répond que tant qu'il y aura des travaux le sens unique restera.

Reynold Michel, Syndic, annonce que cela restera peut-être tel quel car la gendarmerie le trouve très bien.

Monique Monnier demande plus d'éclairage en Bulande.

Le Président demande s'il y a eu un problème d'éclairage car à 7h du matin les lumières étaient éteintes.

Carinne Ruprecht, municipale, annonce que des éclairages supplémentaires sont prévus et que l'électricien est venu faire des réparations, mais à la suite d'une mise à jour, l'éclairage n'était plus aux bons horaires. L'électricien est revenu régler le problème.

Patrick Siegenthaler demande quand il est prévu de mettre en place le projet de l'éclairage.

Carinne Ruprecht, municipale, explique que l'étude est très chère. Elle a déjà approché une entreprise, elle a demandé également à l'électricien qui propose de faire une étude gratuite avec ses fournisseurs si l'on décide de travailler avec eux. Il ne faut pas se précipiter et faire les choses correctement.

Patrick Siegenthaler propose justement en attendant, de mettre des lampadaires provisoires.

Michel Greppin propose la solution de luminaire solaire autonome à louer par exemple.

Reynold Michel, Syndic, explique que l'éclairage est pratiquement tiré, il reste à le raccorder et mettre les poteaux.

Patrick Siegenthaler demande des nouvelles des essais de pompage, ainsi que des précisions concernant un éventuel projet avec les communes de Bofflens et Agiez.

Sébastien Meylan, municipal, répond que les essais de pompage sont prévus à la fin du mois. Il a été discuté avec la commission de l'eau que le Canton diminue les subsides si nous ne faisons pas une association avec les autres communes. Il faut d'abord que la Municipalité vienne avec une proposition complète afin que cela soit voté.

André Roch rappelle qu'il y a 2 ans cela avait déjà été expliqué.

Reynold Michel, Syndic, explique que c'est précisément à ce moment qu'une commission a été nommée. Le Canton exige qu'un statut soit créé et présenté au Canton, puis présenté et soumis à votation lors du Conseil, ensuite nous pourrons avancer. Bien sûr, il y aura des coûts que cela soit avec ou sans association. Presque toutes les communes sont actuellement en association.

André Roch explique que l'on doit pouvoir avoir de l'eau sans interruption, c'est pour cette raison que l'on doit être connecté à d'autres réseaux.

Paul Eichler demande si le prix de l'eau a augmenté pour les communes s'étant engagées dans une association.

Sébastien Meylan, municipal, explique que le prix de l'eau va augmenter car des traitements doivent être fait (811 Cholorothalonil) le prix serait de CHF 2.- en association et de CHF 2.50 à 3.- au mètre cube si nous restons seul.

Josette Bovet demande si des traitements étaient effectués.

Sébastien Meylan, municipal, répond que pour l'instant notre eau passe tous les contrôles, sauf le 811 qui n'était pas obligatoire, mais va l'être en 2026.

Marc Soutter explique que la menace principale sont les pollutions accidentelles ou agricoles, d'où l'idée d'interconnecter les communes pour qu'en cas de pollution on puisse assurer l'approvisionnement.

Josette Bovet demande une pensée pour la famille Lavenex.

Le Président clôt la séance à 21h32.

Le Président
Christian Rossel

La Secrétaire
Amandine Gonçalves